



Vente de biens virtuels sur un jeu en ligne

Par **744Tony744**, le **16/06/2014** à **08:59**

Bonsoir à vous,rnrnJe me pose une question et vous remercie par avance de vos réponses. La vente de biens virtuels d'un jeu en ligne est-elle autorisée par la loi ?rnrnD'après ce que j'ai lu, il faudrait déterminer si le joueur est propriétaire de l'objet virtuel au sens juridique. Le cas échéant, la vente serait autorisée. Qu'en est-il aux yeux de la justice ?rnrnJ'imagine que cela diffère en fonction des jeux. Si tel est le cas, comment puis-je le savoir ? J'ai consulté les conditions générales d'utilisation du jeu en question mais n'ai rien trouvé à ce propos. Ou alors, je n'ai pas compris les termes utilisés.rnrnUne autre question si vous permettez. Y a-t-il une distinction entre vente de biens virtuels à l'échelle individuelle et vente de biens virtuels organisée ?rnrnVous remerciant par avance, je vous souhaite une bonne journée !